

PORTFOLIO

LES DOSSIERS SPÉCIAUX DE LA PRESSE AFFAIRES

GRAND NORD



LA DÉLICATE QUESTION DES PREMIÈRES NATIONS PAGE 12

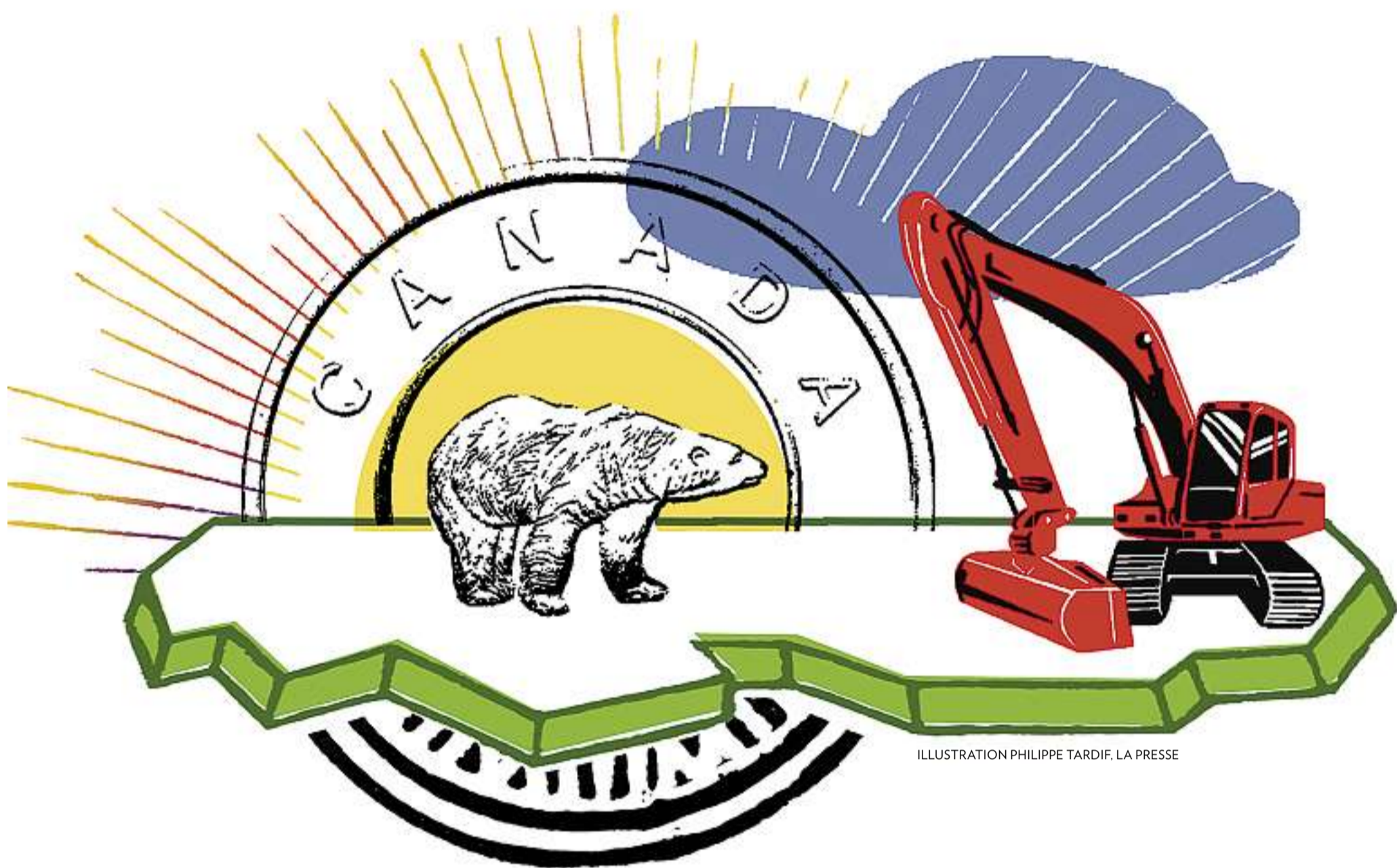


ILLUSTRATION PHILIPPE TARDIF, LA PRESSE

LE GRAND NORD À L'AVANT-SCÈNE



MARTINE LETARTE
COLLABORATION SPÉCIALE

Plusieurs projets hydroélectriques en chantier, revendications autochtones, enthousiasme du gouvernement de Jean Charest à mettre en valeur le nord du 49^e parallèle à travers le Plan Nord: sans aucun doute, le Grand Nord québécois est d'actualité.

Mais d'abord, de quoi parle-t-on réellement lorsqu'on parle du nord du 49^e parallèle?

«On parle de 70 % de la superficie du Québec, soit environ 1,1 million de km carrés. On parle aussi de 128 000 habitants, répartis dans 66 localités», explique Pierre Corbeil, ministre québécois responsable des Affaires autochtones.

Certaines parties du territoire sont conventionnées – Convention de la Baie-James et du Nord québécois (Cris et Inuits), Convention du Nord-Est (Naskapis) – d'autres non.

Le secteur visé comprend plusieurs hectares de forêt boréale, mais aussi quelques villes importantes comme Sept-Îles, Baie-Comeau et Chibougamau.

Et qu'est-ce qu'on compte y faire exactement? Il semble que le plan soit encore en développement. Il appert toutefois, à la

lumière des des annonces faites par le premier ministre Jean Charest lors de la dernière campagne électorale, qu'on cible quelques grands volets.

D'abord, l'énergie. En plus des 4500 MW prévus dans la Stratégie énergétique du Québec, le gouvernement québécois a l'intention d'ajouter une puissance de 3500 MW avec le Plan Nord, pour un total de 8000 MW d'ici 2035. De quelles façons?

En plus de miser sur de nouveaux projets hydroélectriques, le Parti libéral s'est engagé à ce que 20 % des 3500 MW proviennent de l'éolien et de nouvelles sources d'énergie de rechange, comme le solaire.

Ensuite, le secteur minier. Quelque 4000 nouveaux emplois devraient être créés d'ici 10 ans grâce à l'amélioration du soutien à l'exploration et à l'adaptation de la formation de la main-d'œuvre aux réalités de l'industrie minière.

Développement durable

Le premier ministre a aussi annoncé que le développement du Nord ne se ferait pas au détriment de l'environnement. En ce sens, il s'est engagé à mettre 50 % du territoire du Plan Nord à l'abri du développement industriel, minier et énergétique.

Claude Béchar, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, souligne que le Plan Nord entraînera tout un changement d'approche en ce

qui a trait au développement de projets.

«Avant, pour construire un barrage hydroélectrique, par exemple, le gouvernement regardait son prix de revient en kilowattheure. Maintenant, on regardera aussi les possibilités d'autres projets à proximité, comme des parcs éoliens ou des mines. Nous regarderons aussi les projets impensables il y a 40 ans qui pourraient désormais être envisageables en raison du réchauffement de la planète. L'approche de développement sera beaucoup plus intégrée», affirme-t-il.

Et où ces sites aux multiples projets pourraient-ils être mis en valeur? «Hydro-Québec présentera en août les points stratégiques qui ont un grand potentiel de développement, mais on tiendra aussi compte des propositions des différentes communautés autochtones», précise-t-il.

Si la plupart des projets du Plan Nord ne sont pas encore définis, le dernier budget provincial prévoit tout de même 698 millions pour des travaux de réfection de la route 389 entre Baie-Comeau et Fermont, et pour prolonger la route 167 de Chibougamau vers les monts Otish.

«Cette route donnera accès à la mine de diamants Renard et sera intéressante pour les communautés de l'est du territoire de la Baie-James», indique Raymond Thibault, président-

directeur général de la Société de développement de la Baie James (SDBJ).

Le gouvernement du Québec a aussi annoncé l'investissement de 106 millions sur cinq ans pour les aéroports du Nord afin de permettre un meilleur approvisionnement en vivres des populations éloignées.

«Entre autres, on améliorera l'aéroport de Puvirnituk pour qu'il puisse recevoir de gros porteurs», se réjouit le ministre Pierre Corbeil.

Consultations

De grands projets donc, plusieurs millions investis, des enjeux importants et bien des gens concernés. À commencer par les Premières Nations.

Les différents représentants interviewés par *La Presse* se sont d'ailleurs montrés profondément contrariés de ne pas encore avoir été consultés par le gouvernement en ce qui a trait au Plan Nord.

«Si vous me demandez ce qu'est le Plan Nord, je ne sais pas quoi vous répondre. C'est trop flou», dit Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador. Le processus de consultation pourrait donc s'annoncer épineux.

Toutefois, si le gouvernement maintient ses engagements en matière de protection du territoire, il pourrait très bien trouver de nouveaux alliés, notamment du côté des groupes environnementalistes.

«Avant, pour construire un barrage hydroélectrique, par exemple, le gouvernement regardait son prix de revient au kilowattheure. Maintenant, on regardera aussi les possibilités d'autres projets à proximité, comme des parcs éoliens ou des mines.»

PORTFOLIO GRAND NORD

TERRITOIRE PROTÉGÉ

Une superficie équivalente à la France

MARTINE LETARTE
COLLABORATION SPÉCIALE

De nature généralement méfiante lorsque le gouvernement annonce de grands projets d'exploitation de ressources naturelles, les groupes environnementalistes pourraient toutefois se réjouir de la mise en œuvre du Plan Nord. À la condition toutefois que le gouvernement Charest respecte son engagement de protéger au moins 50 % du territoire situé au nord du 49^e parallèle.

« C'est un engagement qui a de l'ampleur », affirme Patrick Nadeau, coordonnateur conservation et foresterie à la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) au Québec. « Si le gou-

« Avant de lancer des projets de développement, il faut s'assurer qu'on a bien déterminé ce qui doit être conservé. »

vernement tient parole, c'est un territoire de la superficie de la France environ qui sera protégé. Alors, c'est évident que cela aura un impact à l'échelle planétaire », ajoute-t-il.

Les groupes environnementalistes s'entendent toutefois pour dire qu'il est bien noble de vouloir protéger la moitié du territoire du Nord québécois, mais encore faudrait-il que cela se fasse de la bonne façon.

Il faut y aller avec doigté et délicatesse, souligne Christian Simard, directeur général de Nature Québec. « Il y a des réservoirs de carbone importants dans le Nord, comme les tourbières. Il y a aussi le pergélisol qui dégage du méthane en fondant, en raison des changements climatiques.

Ce territoire subit d'importantes transformations même sans exploitation, alors il faut être doublement prudent. Avant de lancer des projets de développement, il faut s'assurer qu'on a bien déterminé ce qui doit être conservé », explique-t-il.

Selon M. Nadeau, biologiste de formation, l'identification des aires à protéger doit impérativement être faite en respectant les meilleurs critères scientifiques pour faire en sorte que les différentes fonctions des écosystèmes soient maintenues.

La Loi sur les mines est aussi un obstacle important à la conservation, d'après les environnementalistes. « Elle est au-dessus de toutes les lois et elle permet aux compagnies minières de geler un territoire afin de l'explorer, et ce, sur plus de 85 % de la superficie du Québec, explique Christian Simard. Pendant ce temps, on ne peut plus rien faire sur ce territoire, pas même en faire une aire protégée. »

« Nous croyons que la Loi sur les mines du Québec est complètement dépassée et qu'il faut la réformer en profondeur pour réaliser le Plan Nord », dit pour sa part Patrick Nadeau.

Les environnementalistes se défendent toutefois d'être contre le développement.

« Le développement est nécessaire, affirme Christopher Beck, conseiller régional - Québec, Initiative boréale canadienne. Le problème, c'est que généralement, le travail de conservation ne se fait pas aussi rapidement que le développement. »

« Et il ne faudrait surtout pas que l'on se lance dans de gros projets hydroélectriques et miniers avant d'avoir déterminé les aires à protéger, parce qu'on pourrait faire des erreurs importantes », précise M. Nadeau.

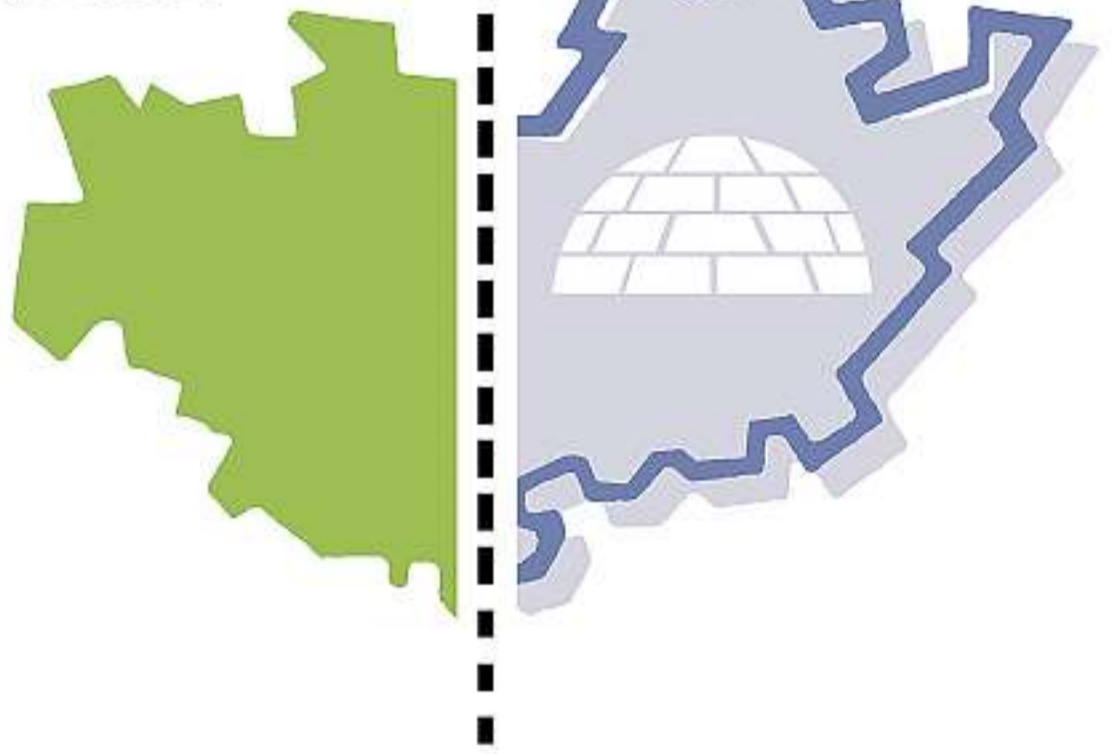


ILLUSTRATION PHILIPPE TARDIF, LA PRESSE

Le territoire du Québec est vaste et le Nord représente plus de 70 % de sa superficie. On y trouve un environnement exceptionnel et des ressources naturelles abondantes.

En s'appuyant sur le dynamisme et les aspirations des populations qui y habitent, le gouvernement du Québec souhaite, dans le respect des principes du développement durable, permettre la mise en valeur du grand potentiel que recèle ce territoire.

À titre de ministre responsable du Nord-du-Québec, je souhaite qu'ensemble nous puissions participer à l'émergence de cet espace économique, dont les retombées seront profitables pour les populations concernées ainsi que pour tous les Québécois et Québécoises, tant aujourd'hui que demain.

Pierre Corbeil
Ministre responsable des Affaires autochtones
Ministre responsable des régions
de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec



Québec

UN APPUI IMPORTANT
VENU DU SUD

Pour défendre la forêt boréale québécoise au nord du 49^e parallèle, les groupes environnementaux ont reçu l'appui inattendu du Pew Environment Group, un organisme américain qui consacre plus du tiers de ses activités à l'extérieur des États-Unis.

Pourquoi la forêt boréale canadienne? « D'abord, depuis longtemps, nous considérons que la perte des écosystèmes intacts, spécialement dans les forêts matures, est l'une des problématiques environnementales les plus importantes pour les différentes nations, mais aussi pour le monde dans son ensemble », indique Josh Reichert, président-directeur général du Pew Environment Group.

« Nous nous sommes donc donné comme objectif de cibler les forêts vierges les plus importantes sur la planète », indique son collègue responsable de la campagne au Québec, Mathew Jacobson.

Trois pays se sont démarqués dans leurs recherches : le Canada, la Russie et le Brésil.

« Ensuite, nous avons essayé de déterminer lequel de ces pays avait une population qui s'intéressait

réellement à la protection de l'environnement, lequel avait les forces économiques nécessaires à la prise d'actions et lequel avait un gouvernement qui montrait un certain leadership en matière de protection de l'environnement », explique-t-il.

« De plus, nous croyons que si le monde développé ne peut pas servir d'exemple pour les pays en développement, nous serions hypocrites de demander à ces pays d'en faire plus », ajoute M. Reichert.

Le Pew Environment Group a donc décidé que, parmi ces trois pays, le Canada était le meilleur endroit où investir.

En plus de travailler avec différents organismes environnementaux, comme l'Initiative boréale canadienne, l'organisme américain réunit des leaders autochtones et des acteurs importants de l'industrie pour trouver un terrain d'entente sur la marche à suivre pour protéger les bons 50 % du territoire.

« Nous voulons ainsi faciliter la tâche du gouvernement du Québec, qui d'ailleurs, jusqu'à maintenant, montre un grand intérêt envers la conciliation du développement et de la conservation », affirme Mathew Jacobson.

Grand Nord inc.

MARTINE LETARTE
COLLABORATION SPÉCIALE

De grosses affaires se brassent actuellement sur le territoire du Nord québécois. À part Hydro-Québec, voici d'autres acteurs économiques importants au nord du 49^e parallèle.

> La Société de développement de la Baie James (SDBJ) : créée en 1971 par le gouvernement du Québec, elle a pour mission de favoriser le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles (autres qu'hydroélectriques) du territoire de la Baie-James. Depuis le début des années 2000, elle a investi plus de 7 millions dans des compagnies minières et près de 2 millions dans un fond d'investissement actif.

> Société Makivik : elle représente les différentes communautés inuites du Nunavik. Ses entreprises les plus impor-

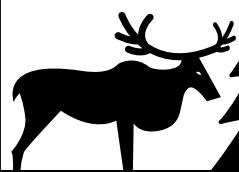
tantes sont les transporteurs aériens Air Inuit et First Air.

> CREECO : elle vient de signer de nouveaux contrats avec Hydro-Québec pour construire des routes, des campelements et des barrages, en collaboration avec Nemaska Eeeyou Companee. Elle gère, entre autres, Air Creebec et Cree Construction.

> Xstrata : la mine emploie 600 travailleurs à la mine Raglan au Nunavik. L'an dernier, sa division Zinc a inauguré la mine Persévérance, à Matagami (225 emplois).

> Les Chantiers Chibougamau : fondé en 1961, le fabricant de poutrelles de plancher en bois d'ingénierie et de produits de bois lamellés-collés emploie plus de 600 personnes.

> Ressources Métanor : la mine vient de se lancer dans la mise en valeur d'une deuxième mine d'or, au lac Bachelor, à Desmaraisville, dans la municipalité de la Baie-James.



GARDONS LE NORD

LE PLAN NORD DU QUÉBEC DOIT AVANT TOUT PASSER
PAR LA CONSERVATION DE NOTRE PATRIMOINE NATUREL.

« NOUS VIVONS UNE CRISE FINANCIÈRE
INTERNATIONALE ET SIMULTANÉMENT NOUS
VIVONS UNE CRISE ENVIRONNEMENTALE,
ET IL FAUT ÊTRE CAPABLE DE LE DIRE
COMME ÇA AUSSI ET NE PAS AVOIR PEUR
DU POIDS DES MOTS. »

JEAN CHAREST

Premier ministre du Québec
29 mars 2009

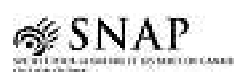
Monsieur Charest, en vous engageant à protéger 50 %
des territoires au-dessus du 49^e parallèle et à garantir
que tout nouveau développement à l'extérieur des aires
protégées se fasse de façon responsable, vous nous avez
dévoilé votre vision pour le Nord du Québec : une vision
audacieuse et tournée vers l'avenir, une opportunité
de leadership pour le Québec.

Ces dernières semaines, vous avez mis l'accent sur
le déploiement de grands projets de développement qui
se rattachent davantage à une vision du passé. La population
québécoise souhaite à présent connaître vos intentions
quant à la conservation de son patrimoine naturel.

Ensemble, et avant de consentir à tout nouveau
développement, amorçons la première étape de ce
Plan Nord : un plan d'aménagement du territoire avec
les communautés autochtones, s'appuyant sur les
connaissances traditionnelles et scientifiques, et
intégrant la protection des dernières forêts intactes,
la réforme de la Loi sur les mines et une nouvelle
stratégie énergétique.

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE, LA CONSERVATION EST INCONTOURNABLE.

www.gardonslenord.com



PORTFOLIO GRAND NORD

La délicate question des Premières Nations

MARTINE LETARTE
COLLABORATION SPÉCIALE

Impossible de parler du développement du Nord sans parler des Premières Nations. Parce qu'au nord du 49^e parallèle, on retrouve le territoire ancestral de bien des communautés où, encore aujourd'hui, on chasse, on pêche et on piège. Irréconciliable, tout cela?

Au gouvernement du Québec, on clame haut et fort que le Plan Nord sera défini en partenariat avec les communautés autochtones.

« Nous sommes en processus de consultation avec les communautés avec lesquelles nous avons signé des conventions – les Cris, les Inuits et les Naskapis – avec les communautés innues avec lesquelles nous sommes en négociations, mais aussi, avec les autres

« Les gouvernements doivent consulter tous les peuples autochtones qui ont des revendications sur le territoire concerné par le projet. »

communautés autochtones et non autochtones touchées par le développement du Nord », affirme Pierre Corbeil, ministre responsable des Affaires autochtones.

En fait, le gouvernement du Québec n'a d'autre choix que de se livrer à un large processus de consultation. Récemment, la Cour suprême du Canada a jugé qu'avant de lancer des projets susceptibles de porter atteinte aux droits des peuples autochtones, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux avaient l'obligation de consulter et, dans certains cas, d'accommoder les peuples autochtones même si leurs droits ancestraux n'ont pas encore été reconnus, affirme Pierre-Christian Labeau, avocat

responsable de l'équipe Droit autochtone chez Ogilvy Renault.

« Les gouvernements doivent consulter tous les peuples autochtones qui ont des revendications sur le territoire concerné par le projet. S'il appert que le projet portera préjudice aux droits revendiqués, le gouvernement pourrait avoir l'obligation d'accommoder les communautés de façon à en atténuer l'impact le plus possible », explique-t-il.

Le ministre québécois des Affaires autochtones, Pierre Corbeil, a souligné que déjà, quelques communautés ont été rencontrées. « Nous avons fait une première tournée l'an dernier pour connaître leur intérêt par rapport au Plan Nord et leur vision de développement de ce nouvel espace économique. C'est de cette façon que nous sommes arrivés à cibler des enjeux prioritaires, comme l'accès au territoire, la formation de la main-d'œuvre, la question des habitations disponibles au Nunavik et l'adaptation des services gouvernementaux pour les populations du Nord. »

À l'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador, on confirme avoir reçu cette visite de M. Corbeil, il y a environ un an. « Mais il ne s'y est pas dit grand-chose. Il n'avait rien de concret », nuance toutefois le chef, Ghislain Picard.

« J'ai même précisé lors de la rencontre qu'en aucun cas, ce passage ne devait être considéré comme une consultation », ajoute-t-il.

En fait, les différentes communautés contactées par *La Presse* n'avaient pas encore eu l'occasion de discuter du Plan Nord avec des membres du gouvernement du Québec.

« Le gouvernement dit qu'il consulte, mais déjà, certaines orientations ont été prises avant même qu'on ait été consultés. J'ai appris ce qu'ils ont l'intention de faire avec le Plan Nord dans les

journaux », indique Paul Gull, grand chef adjoint du conseil de bande de la communauté crie de Waswanipi.

Même son de cloche au Grand Conseil des Cris. « Les Cris n'ont pas été consultés. Pourtant, la Paix des braves a instauré un principe de coopération et de respect mutuel. C'est donc inacceptable que le gouvernement se contente de venir nous présenter le Plan Nord sans nous avoir impliqués dans le processus de développement », affirme Roméo Saganash, directeur des relations avec le Québec au Grand Conseil des Cris.

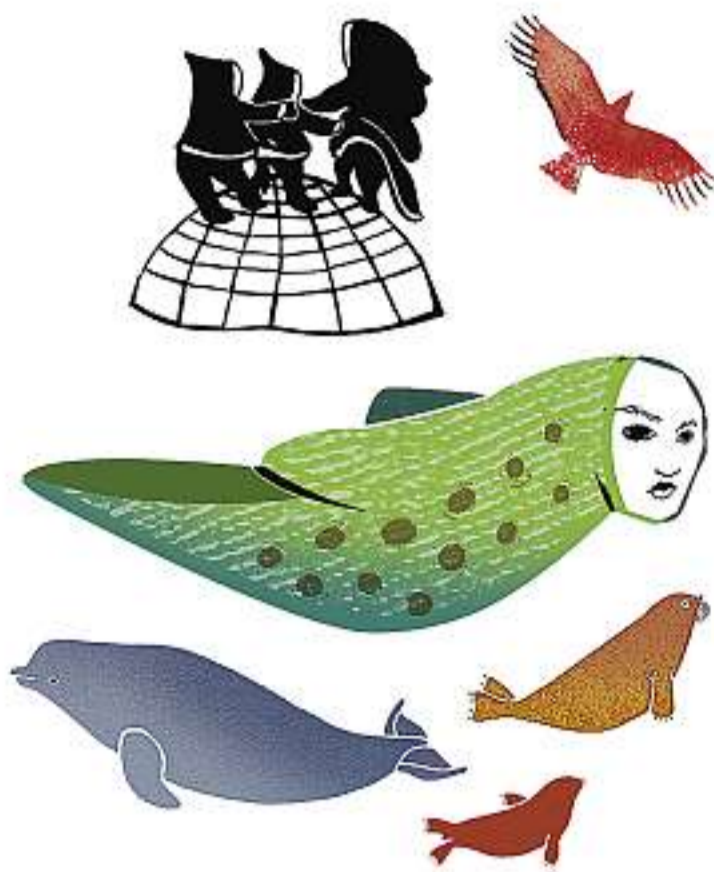


ILLUSTRATION PHILIPPE TARDIF, LA PRESSE

DES EXEMPLES VENUS D'AILLEURS

En matière de collaboration avec les peuples autochtones et de protection de l'environnement, le gouvernement du Québec pourrait s'inspirer de ses voisins immédiats.

L'exemple du Labrador se démarque particulièrement. En négociation territoriale avec le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, les deux communautés innues du Labrador se sont vu accorder un véritable pouvoir décisionnel sur l'aménagement du territoire ciblé par les négociations, soit 7,1 millions d'hectares.

« Le gouvernement a reconnu que c'était important de nous donner ce pouvoir parce que l'aménagement du territoire aura un impact majeur sur le potentiel de développement des communautés innues et la protection de la culture », explique Valérie Courtois, ingénieure forestière membre de la nation innue du Labrador.

L'Ontario, qui a aussi annoncé qu'elle protégerait 50 % de son territoire nordique, pourrait également servir d'exemple au Québec, d'après Christopher Beck, conseiller régional – Québec, Initiative boréale canadienne.

« Le gouvernement de l'Ontario travaille avec les différentes communautés autochtones pour mettre au point le plan d'aménagement de leurs territoires ancestraux, qu'il soit question d'aires à protéger ou de développement de projets », affirme-t-il.

Les environnementalistes louangent aussi le gouvernement ontarien pour la façon dont il compte s'y prendre pour protéger sa forêt boréale.

Au gouvernement du Québec, on se fait rassurant. « Le premier ministre a toujours dit qu'il voulait, avec le Plan Nord, devenir un exemple mondial en matière de développement nordique. C'est donc évident que nous n'irons pas n'importe comment pour cibler les aires à protéger et pour développer des projets. Nous travaillerons donc avec les autochtones sur l'aménagement du territoire et nous nous assurerons que les aires protégées permettront aux écosystèmes de remplir leurs différentes fonctions », a indiqué Claude Béchard, ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

— Martine Letarte, collaboration spéciale



Le développement du Nord québécois

Le point de vue des Cris



En 2002, les Cris de la Baie-James et du Nord québécois (Eeyou Istchee)

et le Gouvernement du Québec ont signé la Paix des braves, une entente qui inaugurerait une nouvelle relation fondée sur le partenariat, la coopération et le respect mutuel. L'Entente nous a aidés à bâtir nos communautés et à participer à la construction des projets hydroélectriques Eastmain 1 (EM1) et Eastmain 1A (EM1A). Le développement se poursuit avec la construction de l'infrastructure requise pour la prise en charge des responsabilités de gouvernance que nous assumerons du Canada, selon l'Entente Canada-Cris de 2008 concernant une nouvelle relation, ainsi que du Québec. En effet, des discussions sur la gouvernance régionale se poursuivent avec le Canada, quant aux terres de la catégorie 1A, et avec le Québec, quant aux terres au-delà de la catégorie 1A et quant à l'ensemble du territoire.

La Paix des braves est aussi une entente sur le développement des ressources. Elle a préparé le terrain au projet EM1 et à la possibilité de l'ajout du projet EM1A. Des sociétés et des particuliers cris ont participé et ont tiré profit du développement de l'Eastmain, nous permettant ainsi de développer nos propres compétences dans plusieurs domaines du secteur de la construction et d'entreprendre des coentreprises avec des sociétés québécoises. L'Entente a de plus ouvert les portes à d'autre développement minier. Ainsi, nous collaborons avec l'ensemble des sociétés

minières dans le territoire car nous aussi avons besoin d'emplois et d'occasions d'affaires, en plus des revenus de développement. Nous continuons à collaborer avec les sociétés forestières et nous cherchons des possibilités dans un secteur qui, à l'heure actuelle, offre peu de débouchés pour ses produits.

Nous sommes prêts à aller plus loin avec divers types de développement. Un des principaux problèmes, cependant, est le fait que le gouvernement du Québec n'a jamais consulté les Cris au sujet du projet du Plan du Nord, ce qui nous aurait permis de mieux comprendre, de contribuer et de se prononcer sur ce qui est proposé. Le bruit court qu'un chemin sera construit afin d'accélérer le développement de la région des Monts Otish, et qu'il y aura d'autres projets hydroélectriques ou d'énergie éolienne sur nos terres. Et pourtant nous n'avons jamais donné notre consentement à pareils projets. Tout développement futur aura des répercussions sur nos activités de chasse et de pêche aux fins de subsistance, tout en offrant des possibilités aux Cris de trouver un mode de vie à même ces développements. Ces questions de même que l'impact environnemental du développement doivent être mis dans la balance avec notre consentement et notre participation avant que tout plan ne devienne un projet concret. C'est en effet ce qui a été convenu en 1975 et à nouveau en 2002.

Enfin, tout comme vous le feriez d'ailleurs, nous ne pouvons rester sans rien faire pendant que quelqu'un qui ne vit pas dans notre territoire se donne unilatéralement un rôle important dans sa gouvernance. Si nous devons travailler ensemble, nous devons donner notre consentement à la façon dont le territoire est gouverné. La nouvelle Municipalité de la Baie James nous a été imposée, et ce, sans notre consentement. Nous ne pouvons ni accepter pareille situation ni ouvrir la porte à un autre Plan du Nord pour notre patrie, plan à la fois obscur et qu'on veut nous imposer.

